



## COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

### REUNION DU JEUDI 05 MARS 2020

**Présents** : MM. J. DIAS (PRESIDENT), M. ABED, J. CROISE, N. RIT, F. GALLONDE, L. FILIN

**Assistent** : /

**Excusés** : MELLE J. BARROCAS, MM. B. FOLTIER, N. DENNIELOU, M. A. BCHIR, D. DUPUIS, HOCQ (UNAF 94), R. ZAMO, B. FOLTIER, A. AISSAOUI, J. VILELA, N. SAADA.

#### INTRODUCTION - ORDRE DU JOUR

Après un appel « absents-présents », la réunion est ouverte à 19h. L'ordre du jour est le suivant :

- Section Administrative - Malus
- Classements
- Arbitres à convoquer
- Audition

#### SECTION ADMINISTRATIVE- MALUS

La Section se réunit et valide les malus en séance.  
Ils sont publiés sur un PV spécifique de la Section Administrative.

#### CLASSEMENTS

Un point est fait sur les classements et les observations.

**Conformément au Règlement Intérieur, la Commission Départementale d'Arbitrage rappelle que les arbitres risquent la rétrogradation administrative dans le cas où ils ne peuvent être observés.**



## ARBITRES A CONVOQUER

Conformément au Règlement Intérieur, les arbitres suivants seront convoqués lors de la prochaine séance de la Commission Départementale d'Arbitrage. Une convocation individuelle et personnelle sera adressée à chaque arbitre :

**MME SGHAIER ELIA**  
**M. ROUIDJALI LOFTI**  
**M. BULIN LUIS**  
**M. BOUEDDINE SALIM**  
**M. ZENASNI RAMDAN**  
**M. LADHUIE JULIEN**

## AUDITION

Audition de M. Walid BOURGOU, accompagné de Messieurs Djefar ZITOUNBI, Kevin MENDY, Makine YOUSOUF, Mehdi GAHMI, Nordine CHABANE, Ibrahim SIDI.

M. Walid BOURGOU a sollicité une audience auprès de M. Thierry MERCIER, Président du District du Val-de-Marne de Football. Ce dernier l'a renvoyé vers la CDA. Les six (6) arbitres l'accompagnant sont présents sur demande de M. Walid BOURGOU. Sa demande a été faite auprès de José DIAS qui l'a acceptée. Il est donc auditionné en présence des autres arbitres. Une convocation a été adressée à M. BOURGOU. L'audition débute à 21h05.

En prélude, José DIAS précise les conditions de cette audition : respect et écoute de chacun des participants.

M. Walid BOURGOU prend la parole et expose ses motifs de mécontentement :

- Sur le volet administratif : perte de son dossier médical, organisation du Pôle Futsal, paiements, non réponses à certains messages, manque de respect lors de certains échanges.
- Sur le volet arbitral : nombre de désignations, délais de désignations, envoi des observations.

La CDA apporte quelques explications :

Sur le volet médical, la CDA explique que le dossier n'a pas été perdu mais tout simplement refusé par le médecin du District car pas de ECG d'effort (absent du dossier reçu). Il a fallu chercher le dossier de la saison précédente pour récupérer l'ECG d'effort. Concernant les matchs de Ligue manqués, la CDA précise que M Walid BOURGOU est arbitre de district et a pu débiter sa compétition dès le premier match.

Sur l'organisation du Pôle Futsal et les désignations, la CDA reconnaît quelques tâtonnements mais cela n'a pas eu d'impact sur son nombre de matchs : M. BOURGOU a dirigé 28 matchs depuis le début de la saison, dont 14 de Futsal soit l'un des totaux les plus importants de l'effectif arbitres. La CDA explique ses contraintes liées à l'organisation du championnat, la prise en compte des indisponibilités et le rééquilibrage nécessaire au fur et à mesure de la saison pour le respect du Statut de l'Arbitrage pour tous les clubs.

Sur les observations, la CDA fait son mea culpa lié à un retard dans la rédaction et le traitement.



Sur le volet administratif, M. Walid BOURGOU met en cause le travail et l'accueil de M. Igor GRADINARI, Agent Administratif du District auprès de la CDA. M. José DIAS rappelle que la CDA gère plus de 200 arbitres et qu'il est impossible de répondre à toutes les demandes émises par M. Walid BOURGOU, qui appelle continuellement avec plusieurs numéros jusqu'à ce que quelqu'un lui réponde (MM. Michel ABED et Fred GALLONDE ont été témoins). M. Walid BOURGOU est mécontent de tout, cela amène la question de M. José DIAS : pourquoi poursuivre cette mission d'arbitrage dans le Val-de-Marne ? Ce harcèlement continue a pu pousser certains membres de la CDA à ne pas répondre, au regard de certains propos tenus par M. Walid BOURGOU : « Ce n'est pas un minot de 18 ans qui vas me faire peur ».

M. Walid BOURGOU coupe sans cesse les interlocuteurs qui tentent de donner des explications ou justifier certaines décisions. Cette attitude pousse M. José DIAS à élever le ton pour recadrer le déroulement de cette audition. Il exprime également le besoin de bénévoles pour venir encadrer l'activité de la CDA.

Les autres arbitres présents exposent leurs demandes. Des réponses sont apportées en séance ou dans le cas contraire, la CDA s'engage à apporter des réponses individuelles. Certains ne comprennent pas la tournure prise par la réunion. Le ton et la forme des propos restent dans l'ensemble cordiaux et constructifs.

Au bout d'une heure quarante, M. José DIAS, met fin à l'entrevue, alors que M. Walid BOURGOU qualifiait certaines personnes d'incompétentes (non présentes dans la salle).

M. Nicolas RIT, Secrétaire de la CDA et représentant le Pôle Futsal, rappelle alors à M. Walid BOURGOU son incompétence, en lui montrant ses FMI mal remplies depuis le début de la saison. Il s'en suit alors une altercation verbale et M. Bourgou jette son verre d'eau rempli qu'il tenait en main sur Nicolas RIT. M. Fred GALLONDE a assisté et a été témoin de la scène, en retenant M. Walid BOURGOU. M. Walid BOURGOU a été écarté de la salle. MM. Djefar ZITOUUMBI et Mehdi GAHNMI ont été témoins de la scène. M. Walid BOURGOU a poursuivi ses véhémences devant la porte d'entrée du district puis sur le parking.

**Au regard des événements survenus lors de cette audition, la CDA transmet le dossier de Monsieur Walid BOURGOU à la Commission de Discipline du District du Val de Marne de Football pour suites à donner ; il convient de préciser que les délais réglementaires sont figés en raison du confinement dû à l'épidémie Covid-19.**

La séance est levée à 22h45.

**PROCHAINE SEANCE : DATE A CONFIRMER SELON CALENDRIER**

Le Secrétaire de séance  
Michel ABED

Le Président  
José DIAS